

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



BUZIL® LAUNDRY COLOR+

Date de révision: 22.02.2021

L821

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BUZIL® LAUNDRY COLOR+

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

EuPCS: PC-DET-1.3 Détergents textiles - à usage professionnel ou industriel, PC-DET-1.2 Détergents textiles
- à usage domestique

Catégories de processus [PROC]: 1, 2, 8, 9

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BUZIL-WERK Wagner GmbH & Co. KG	
Rue:	Fraunhofer Str. 17	
Lieu:	D-87700 Memmingen	
Téléphone:	+49 (0) 8331 930-6	Téléfax: +49 (0) 8331 930-880
e-mail:	info@buzil.de	
Interlocuteur:	info@buzil.de	
Internet:	www.buzil.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49 (0) 8331 930-6 (08:00 - 16:00 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one.
Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



BUZ® LAUNDRY COLOR+

Date de révision: 22.02.2021

L821

Page 2 de 13

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
69011-36-5	ethoxylates d'alcools gras			10 - < 15 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
97489-15-1	alkyl sulfonate de sodium			1 - < 5 %
	307-055-2		01-2119489924-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H302 H315 H318			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			1 - < 5 %
	203-961-6	603-096-00-8	01-2119475104-44	
	Eye Irrit. 2; H319			
64-17-5	éthanol			1 - < 5 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			< 0,1 %
	220-120-9	613-088-00-6		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H302 H315 H318 H317 H400			
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)			< 0,1 %
	611-341-5	613-167-00-5		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H310 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



BUZ® LAUNDRY COLOR+

Date de révision: 22.02.2021

L821

Page 3 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
69011-36-5		ethoxylates d'alcools gras	10 - < 15 %
		par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500-2000 mg/kg	
97489-15-1	307-055-2	alkyl sulfonate de sodium	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - 100 Eye Dam. 1; H318: >= 15 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 15	
112-34-5	203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = >20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
64-17-5	200-578-6	éthanol	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = >20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100	
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	< 0,1 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500 mg/kg Skin Sens. 1; H317: >= 0,05 - 100	
55965-84-9	611-341-5	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	< 0,1 %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 50 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg Skin Corr. 1C; H314: >= 0,6 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,06 - < 0,6 Eye Dam. 1; H318: >= 0,6 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,06 - < 0,6 Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 M akut; H400: M=100 M chron.; H410: M=100	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

5 % - < 15 % agents de surface non ioniques, < 5 % agents de surface anioniques, < 5 % savon, < 5 % phosphonates, enzymes, parfums (Butylphenyl methylpropional, Amyl cinnamal, alpha-Isomethyl ionone, Citronellol, Limonene, Geraniol), agents conservateurs (Benzisothiazolinone, Octylisothiazolinone, Methylchloroisothiazolinone/methylisothiazolinone, Methylisothiazolinone).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



BUZ® LAUNDRY COLOR+

Date de révision: 22.02.2021

L821

Page 4 de 13

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée
mousse résistante à l'alcool
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:
Dioxyde de carbone
Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Utiliser un équipement de protection personnel.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



BUZ® LAUNDRY COLOR+

Date de révision: 22.02.2021

L821

Page 5 de 13

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,1		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
97489-15-1	alkyl sulfonate de sodium			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	35 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	2,8 mg/cm²
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	2,8 mg/cm²
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	2,8 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,57 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	12,4 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	7,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	2,8 mg/cm²

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
97489-15-1	alkyl sulfonate de sodium	
Eau douce		0,04 mg/l
Eau de mer		0,004 mg/l
Sédiment d'eau douce		9,4 mg/kg
Sédiment marin		0,94 mg/kg
Sol		9,4 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		600 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

- Enlever les vêtements contaminés.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

- Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection des mains

- Porter des gants appropriés. (EN 374, Temps de pénétration >10 min.)
- Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



BUZ® LAUNDRY COLOR+

Date de révision: 22.02.2021

L821

Page 6 de 13

Epaisseur du matériau des gants $\geq 0,1$ mm

Une liste des gants adaptés - et de toutes indications relatives à la durée pendant laquelle ils doivent être portés - est disponible sur simple demande.

Solutions d'application diluées :

Les gants de protection ne sont pas indispensables si des mesures équivalentes sont prises contre l'exposition accrue de la peau due au travail humide (par exemple, en utilisation une pommade pour la peau appropriée).

Protection de la peau

Porter des habits de travail appropriés.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	Parfums, produits parfumés

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C):	7,5 - 8,1
----------------------	-----------

Modification d'état

Point de fusion:	env. 0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	env. 100 °C
Point d'éclair:	> 60 °C

Inflammabilité

solide/liquide:	non applicable
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Densité (à 25 °C):	1,05 g/cm ³
--------------------	------------------------

Hydrosolubilité:	complètement miscible
------------------	-----------------------

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
---------------------------------------	---------------

Viscosité dynamique: (à 25 °C)	<10 mPa·s (50 1/s)
-----------------------------------	--------------------

Densité de vapeur relative:	non déterminé
-----------------------------	---------------

Taux d'évaporation:	non déterminé
---------------------	---------------

9.2. Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



BUZ® LAUNDRY COLOR+

Date de révision: 22.02.2021

L821

Page 7 de 13

Teneur en corps solides:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



BUZ® LAUNDRY COLOR+

Date de révision: 22.02.2021

L821

Page 8 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
69011-36-5	ethoxylates d'alcools gras				
	orale	DL50 mg/kg 500-2000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg >2000	Rat	ATE	
	inhalation aérosol	CL50 >5 mg/l	Rat	ATE	
97489-15-1	alkyl sulfonate de sodium				
	orale	DL50 mg/kg >2000	Rat	OCDE 401	
	cutanée	DL50 mg/kg >2000	Souris		
	inhalation aérosol	CL50 >5 mg/l	Rat	ATE	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol				
	orale	DL50 mg/kg >2000	Rat	ATE	
	cutanée	DL50 mg/kg >2000	Rat	ATE	
	inhalation vapeur	CL50 >20 mg/l	Rat	ATE	
64-17-5	éthanol				
	orale	DL50 mg/kg >2000	Rat	ATE	
	cutanée	DL50 mg/kg >2000	Rat	ATE	
	inhalation vapeur	CL50 >20 mg/l	Rat	ATE	
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one				
	orale	DL50 mg/kg 500	Rat	ATE	
	cutanée	DL50 mg/kg >2000	Rat	ATE	
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)				
	orale	ATE mg/kg 100			
	cutanée	ATE 50 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 0,05 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



BUZ® LAUNDRY COLOR+

Date de révision: 22.02.2021

L821

Page 9 de 13

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
69011-36-5	ethoxylates d'alcools gras					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,3 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,7 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
97489-15-1	alkyl sulfonate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 1-10	96 h	Danio rerio	OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >61 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 9,81	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l 0,85	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OCDE 204	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 0,36	22 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 2780	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l > 100		Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 4950	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
64-17-5	éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l >1000	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l >100				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l >1000	48 h			

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



BUZ® LAUNDRY COLOR+

Date de révision: 22.02.2021

L821

Page 10 de 13

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
69011-36-5	ethoxylates d'alcools gras				
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	85,6%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
97489-15-1	alkyl sulfonate de sodium				
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	78%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
	OCDE 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B	89%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
	OCDE 303/ EEC 92/69/V, C10	96,2%	34		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol				
	OECD 301	>60%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
64-17-5	éthanol				
	OECD 301	>60%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one				
	OECD 301	< 60%	28		
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0,56

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Code d'élimination des déchets - Produit

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



BUZ® LAUNDRY COLOR+

Date de révision: 22.02.2021

L821

Page 11 de 13

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
Marine polluant: no

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 55

2010/75/UE (COV): < 30%

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,12,13,14,15,16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



BUZ® LAUNDRY COLOR+

Date de révision: 22.02.2021

L821

Page 12 de 13

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:

PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC 2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC 4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC 7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.

PROC 9: Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.

PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).

PROC 13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: 9 (1)

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



BUZ® LAUNDRY COLOR+

Date de révision: 22.02.2021

L821

Page 13 de 13

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)